

Fates de Mouches & rats d'archives

Livraison n°83

Trad Magazine n°125

Mai 2009

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Tarif des droits de place, Bourbonnais, 1920

VILLE DE DOMPIERRE ALLIER

TARIF

des Droits à percevoir à dater du 21 Février 1920

PLACE DU MARCHÉ : Pour les Jours de Fête et autres :

Saltimbanques	le mètre carré	0 fr. 25
Les Parquets de Danse	—	0 fr. 25

JOURS DE MARCHÉ :

Une paire d'Oies, Dindes ou Pintades	0 fr. 30
Une paire de Poulets, Ponles, Canards.	0 fr. 40
Une pièce de Gibier.	0 fr. 25
Un Lapin	0 fr. 10
Un Lièvre	0 fr. 30
Une douzaine d'Œufs	0 fr. 05
Une livre de Bourre	0 fr. 05
Tous les Etalagistes, par mètre carré	0 fr. 50

Dompierre, 13 Février 1920.

Le Maire,
Bouffier

F.C. 2 J&M



Pas besoins de transcription cette fois-ci, le panneau est écrit assez gros (taille réelle : environ 40 cm × 40 cm). Il avait pour unique fonction qu'aucun n'ignore le montant des *droits de place* arrêtés par M. le maire de Dompierre-sur-Besbre (Allier) le 13 février 1920. Ces *droits de place* – comme les *droits d'octroi* – sont une taxe prélevée sur les biens matériels qui entrent dans la ville, ou qui y sont vendus lors des marchés.

La proximité entre les tarifs liés à la vente des produits fermiers et ceux liés au divertissement peut faire sourire. Toutefois, les jours de marchés se caractérisent par un afflux important de clients potentiels dans le bourg. D'où la présence des *saltimbanques*, terme extensible qui regroupe diseuses de bonne aventure, joueurs d'orgues, montreurs de curiosités, etc.

Pour les parquets de danse, c'est un peu différent. Ils ne s'établissaient pas dans chaque marché, mais seulement lors des occasions plus importantes, les foires-*loues* par exemples. La *loue* (ou *louée*) est l'occasion où s'engagent – à l'année ou au semestre – les employés agricoles. Il est d'usage que le nouveau patron paie à cette occasion des *épingles*, sorte d'écot pour assurer le divertissement de son employé ce jour-là. Aussi, toutes les descriptions de *loues* associent la danse à la conclusion de ces engagements. Écoutons ce qu'en écrit Aglaé Adanson en 1845 :

C'est le jour de la Saint-Jean. On entend dès le matin les joueurs de musette qui charivarisent sur tous les tons [...] à midi, environ, la louée est terminée ; alors on commence à organiser le bal en plein soleil ou à la pluie, au milieu de la place ; les musettes vont *rinforzendo* – chacun tire sa chacune ; tout ça crie, chante, rit et saute, contents ou mécontents suivant le flot¹...[

Voilà pour les *loues*. Le plus souvent, il était d'usage que la commune ne fasse pas payer ces droits de place lors de la fête patronale. Le détail des tarifs appliqués nous renvoie vers des questions quantitatives (j'évacue tout de suite celles ayant trait à l'éventuelle présence de dindes ou de poules sur les parquets de danse). Cela coûte 0 fr 25 pour un mètre carré. Soit, mais quelle est la surface d'un parquet ? Il faut oublier les vastes chapiteaux d'aujourd'hui, et repenser aux édifices de bois et de toile qui vont disparaissant sous les coups des directives européennes. Vers 1850, George Sand cite le cas du *vieux Doré* cornemuseux qui *a fait la dépense d'une vaste tente sous laquelle on peut danser seize, à l'abri du soleil et de la pluie* [SAND George, *Promenades autour d'un village*, 1866]. Gilbert Malochet semble être le premier instrumentiste du Montluçonnais à faire l'acquisition d'un parquet dont il fait *les traines* [sic] le 22 mai 1893 : il mesure 14,25 m × 5,60 m [Cahier de compte de Gilbert Malochet, MuPop, Montluçon]. Par la suite, les dimensions se stabilisent autour de 5 × 16, puis augmentent vers 6 × 18 voire 10 × 24 dans l'entre-deux guerres [renseignements aimablement communiqués par Bernard Coclet]. De plus, on couple parfois deux parquets pour augmenter la superficie dansable.

Et quelle est la fréquentation ? Impossible à chiffrer, attendu que *l'monde attire l'monde*. Plus un parquet est plein, plus il se remplira encore. D'où les stratégies des musiciens et des entrepreneurs pour attirer le chaland : avoir des bons danseurs « à demeure » dans le parquet, inviter les filles... Il faut signaler que vers 1920, nous sommes à la jonction – au moins en Sologne Bourbonnaise – entre le paiement « à la danse », et à l'entrée. Au centre du débat : la présence des mères pour surveiller leurs ouailles. Ne dansant pas, elles n'entendent pas payer. L'ensemble des stratégies mises en place par la jeunesse pour contourner ce flicage traditionnel pouvait encore être recueilli chez les octogénaires il y a quelques années. Essayez avec les centenaires, désormais.

Malgré les éléments dont l'on dispose, apprécier l'aspect économique de la danse – pour le danseur, pour le musicien, pour l'entrepreneur – est chose malaisée. En suivre l'évolution encore plus. Néanmoins, il y aurait fort à écrire sur ces parquets de danse : les usages que l'on y rencontre, les anecdotes sur tel ou tel entrepreneur, etc. Pensez-y, il y a là toute une sociabilité liée à la danse de couple – ah ! les carnets de bal... – qui mérite d'être étudiée. Même si elle s'éloigne des usages communautaires traditionnels, elle a eu une vie suffisamment longue (de 1880 à 1960 environ) pour générer un fonctionnement stable sur plusieurs générations. La tradition, ça commence comme cela.

Juste un complément : je suis un ingrat de n'avoir point cité le mémoire E.H.E.S.S. (inédit !) de Jean-Claude Blanc, *De Joset à Johnny*, où il étudie les pratiques de bal en Sologne Bourbonnaise justement sur un siècle environ. Il avait alors rencontré les derniers « teneurs de bals-parquet » encore en activité.

¹ ADANSON Aglaé, *Pensées et pièces fugitives sur différents sujets, recueil dédié aux lectrices de la Maison de Campagne*, Paris, Audot, 1845, 191 p.

Mots-clés

Bourbonnais / XXe / Danse / Contrôle administratif / Imprimé